

## Une proposition de loi pour interdire la fessée

LEMONDE.FR avec AFP | 15.11.09 | 17h38

La fessée bientôt illégale ? C'est le sens de la proposition de loi que va déposer la pédiatre et députée UMP de [Paris](#) [Edwige](#) Antier. Elle espère faire voter un texte qui rende illégaux tous les châtiments corporels. Dans un entretien au [Parisien](#), Mme Antier rappelle qu'en 2008, "le Conseil de l'Europe appelait solennellement ses pays à interdire la fessée" et que "dix-huit pays [l'avaient] déjà fait".

*"Plus on lève la main sur un enfant, plus il devient agressif", a-t-elle expliqué. "On ne peut plus laisser entendre que ce n'est pas grave ou, même pire, que ça a une vertu éducative alors que c'est exactement le contraire", a expliqué au quotidien l'élue et pédiatre. "Il ne s'agit pas d'envoyer les parents en prison ni de les en menacer", a toutefois nuancé Mme Antier, qui ne propose pas d'inscrire l'interdiction de la fessée dans le Code pénal mais, "comme en Allemagne", dans le Code civil.*

*"L'article serait lu aux parents lors du mariage. Une loi, c'est dire que l'État pose une interdiction. Et la faire connaître, c'est changer les mentalités. Quand la Suède a interdit (la fessée) en 1979, 70% des parents y étaient opposés.*

*Aujourd'hui, ils ne sont plus que 10%", fait-elle valoir.*

Une fois sa proposition de loi officiellement déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale, rien ne garantit qu'elle soit débattue en séance publique et, a fortiori, votée.